

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 24 (1888)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



1^{er} MAI 1888.

N^o 9.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Théorie et pratique de l'éducation et de l'enseignement. — Le D^r et l'Avoir en éducation. — Histoire nationale. — Chronique neuchâteloise. — Les courses scolaires et leur importance pédagogique. — L'Ecole normale de Kreuzlingen. — **Vaud**: Encore la formation du corps enseignant. — Création de bourses pour études hors du canton. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Une leçon de choses pour le degré supérieur. — Problèmes d'examens. — Comptabilité. — Correspondance.

THÉORIE ET PRATIQUE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

par Pedro de Alcantara Garcia, en langue espagnole¹.

Les ouvrages de M. le D^r de Alcantara, professeur de pédagogie aux Ecoles normales et centrales de Madrid, forment une véritable encyclopédie embrassant une série de volumes.

Celui des ouvrages dont nous venons entretenir nos lecteurs aujourd'hui, est intitulé : *L'Education intellectuelle et les méthodes d'enseignement*. Dans les 700 pages et plus dont se compose ce VI^e volume de l'encyclopédie de M. de Alcantara, le savant professeur passe en revue, successivement, les lois qui président au développement de l'intelligence, l'éducation des sens, les méthodes, les formes de l'enseignement, les procédés à employer, les moyens auxiliaires, les méthodes ou modes d'organisation scolaire, le système d'enseignement, la méthodologie appliquée aux diverses branches. Comme on le voit, la matière est abondante, et sur chacune des questions dont l'auteur traite dans

¹ Theoria y practica de la Educacion. Madrid, 1887.

son livre, nous trouvons des considérations judicieuses et des analyses fines, quelquefois un peu subtiles.

M. de Alcantara est au courant de la littérature pédagogique de la France, de l'Angleterre et de notre pays. L'Allemagne lui est moins connue; il cite cependant à plusieurs reprises les ouvrages de Kant, traduits par Barni¹, et les œuvres choisies de Diesterweg, traduites par Goy.

Dans son introduction, M. de Alcantara, d'accord sur ce point avec M. Compayré qui, sur ce point ne diffère pas des écrivains allemands et suisses, déclare qu'on ne peut séparer l'instruction de l'éducation, attendu que l'une devrait être l'application de l'autre. Mais cela n'empêche pas qu'on ne soit dans le cas de les distinguer, puisqu'on peut posséder l'une sans posséder l'autre au même degré.

Une autre remarque nous a frappé : c'est que lorsqu'on parle de progression, il ne faut pas dire qu'on va du connu à l'inconnu et du simple au composé; car ainsi que l'a déjà fait observer M. Buisson, le *simple* n'est pas ce qu'on trouve en commençant, c'est au contraire *la fin*. Ce que nous trouvons tout d'abord, c'est le multiple qui est concret; le simple est abstrait.

Il est tels modes d'enseignement qui occupent l'intelligence sans en pénétrer le fond, sans en dégager les forces vives; on arrête l'esprit de l'enfant sur des minuties et la pensée demeure à la surface des choses. M. Compayré, dit M. de Alcantara, reproche aux Jésuites de procéder de cette façon et de négliger les parties supérieures de l'intelligence.

Le professeur espagnol aurait pu citer aussi parmi ceux qui font ce reproche aux Jésuites, le plus grand écrivain religieux que nous offre la littérature française du commencement de ce siècle, l'abbé Lamennais, dans son livre intitulé *les Affaires de Rome*. Le célèbre écrivain dit qu'ils n'ont produit aucun philosophe, aucun orateur, aucun historien de premier ordre et il attribue cela à l'esprit de corps qui détruit l'individualité, l'indépendance d'esprit².

Aux pratiques qui n'atteignent que certaines parties de l'intelligence, le professeur espagnol oppose la grande loi de la bonne et solide culture que proclamait l'évêque Dupanloup dans son livre de la *Haute éducation intellectuelle*.

Mais serait-il vrai, comme le voulait le paradoxal Jacotot que *toutes les intelligences sont égales*? M. d'Alcantara ne le pense pas et oppose avec raison à cette maxime, celle de Locke : *qu'il n'y a pas deux enfants qui puissent être élevés et instruits par des méthodes absolument identiques*.

Mais l'enfant ne s'intéresse qu'à l'étude qui est le développe-

¹ Hachette. Œuvres choisies de Kant.

² Affaires de Rome 1835, p. 19.

ment de son activité naturelle; ce qui ne signifie cependant pas que ce soit par le jeu ou une récréation. Mais c'est le maître, dit M. d'Alcantara, qui doit savoir que c'est par le charme qu'il répandra dans son enseignement, la clarté de ses leçons et l'utilité manifeste qui en résultera pour les élèves, que naîtra l'intérêt véritable dont M. Gréard a si bien fait ressortir le caractère.

Quant à la discipline, s'inspirant de saint François de Sales, et de Froebel, pour lequel l'amour des enfants est le grand mobile d'une institution, l'auteur de la théorie de l'éducation recommande l'indulgence et la bonté, oubliant un peu que si La Fontaine a dit: *plus fait douceur que violence*, il avait aussi fait la remarque que *le jeune âge est parfois sans pitié*, et que plus d'un élève répond à la bonté et à l'amour par la moquerie et l'insolence. A la sensibilité et à l'optimisme excessifs, nous préférons le système qui unit dans l'éducation de la jeunesse la fermeté clairvoyante du père à la tendresse maternelle.

Ce n'est là qu'un spécimen de la riche mine de conseils et de préceptes que renferme le grand ouvrage de notre collègue espagnol.

ALEXANDRE DAGUET.

LE DOIT ET L'AVOIR EN ÉDUCATION

ou la pédagogie d'Emile comparée à celle de nos jours.

Sous ce titre un peu ronflant, un de nos collègues de la Suisse allemande¹ cherche à établir le bilan de l'enseignement actuel en prenant pour point de départ quelques-unes des idées de J.-J. Rousseau qu'on ne se lasse jamais d'étudier et de citer, attendu que les erreurs mêmes du philosophe de Genève ont tourné au profit des vrais principes.

Selon cet homme d'école, M. Dietrich, notre *avoir* serait bien inférieur à notre *devoir*.

Nous nous sommes appropriés un certain nombre de *vérités pédagogiques*, mais il nous en manquerait beaucoup encore et les plus importantes, à son avis, qui, il faut le dire, ne sera probablement pas celui de la plupart d'entre nous. Car M. Dietrich est de l'Ecole qui met *l'intelligence des choses* avant tout et ne fait pas de place à la sensibilité et à l'imagination, cette source des grandes inspirations. Mais voyons donc, selon notre collègue allemand, quelles sont les conquêtes de la pédagogie actuelle.

Ce serait d'abord d'avoir compris que l'enseignement doit être intéressant, que c'est là le grand mobile et que le secret important de l'éducation est de faire alterner les exercices du corps et ceux de l'esprit, de manière à faire diversion les uns

¹ Voir le dernier numéro de la *Schweizerische Lehrerzeitung*.

aux autres, c'est-à-dire, en d'autres termes, que la gymnastique devrait faire toujours partie du *programme de l'Ecole populaire*.

Nous avons appris à ne pas mettre le signe du mot avant la chose signifiée et à commencer l'enseignement par les choses sensibles, *nos premiers maîtres de philosophie étant*, selon M. Dietrich, *nos pieds, nos mains, nos yeux, car tout vient des sens*.

Mais nous le demandons, à quoi serviraient les pieds, les mains et les yeux pour l'instruction des hommes sans l'*esprit*, qui perçoit par les yeux et au gré duquel agissent les pieds et les mains. On sent ici l'influence excessive de la fameuse maxime d'Aristote: *il n'y a rien dans notre esprit qui n'ait d'abord passé par nos sens*; maxime qui n'est exacte qu'à la condition d'y joindre le correctif de Leibnitz: *Il n'y a rien dans notre esprit qui n'ait d'abord passé par les sens, excepté l'esprit lui-même, qui n'y peut pas passer et qui est supérieur aux sens*¹.

M. Dietrich nous loue ensuite d'avoir compris qu'il faut aller d'une chose à l'autre et qu'on ne doit aller à la seconde qu'après avoir familiarisé les élèves avec la première. Il dit que nous avons compris qu'en montrant le lien des objets entre eux nous arriverons avec nos élèves à la connaissance des formes géométriques sans le secours de la démonstration des théorèmes, des définitions.

Nous avons appris aussi qu'en ce qui concerne le chant, ce qu'il faut désirer, c'est que l'élève ait la voix juste, égale, harmonieuse et une oreille sensible à l'harmonie. Mais M. Dietrich ne nous dit pas ce que le maître peut faire pour cela.

C'est à ces acquisitions que se réduirait, selon notre collègue allemand, la pédagogie actuelle, et il ajoute que c'est peu de chose en regard de ce qui, toujours *d'après lui*, nous ferait défaut. Nous le dirons dans un second article.

ALEXANDRE DAGUET.

HISTOIRE NATIONALE

La *Revue historique* de Paris, dont le rédacteur en chef est M. Gabriel Monod et qui a pour correspondant à Genève M. Ed. Favre, auteur de l'*Histoire des Huit premiers cantons*, porte le jugement que voici sur les historiens suisses les plus récents :

« M. le professeur J. Dirauer vient de publier le tome I^{er} d'une *Histoire de la Confédération suisse*, qu'il a dédiée à MM. G. de Wyss et P. Vaucher, et qui nous paraît laisser loin derrière elle toutes les entreprises analogues des dernières années. Ce n'est ni un simple résumé, comme les manuels, d'ailleurs si justement appréciés, de MM. J. Strichler et L. Vulliemin, ni un ouvrage mi-parti de vulgarisation et de science, comme la 7^e édition, revue et beaucoup trop remaniée, du livre de M. A. Daguet *[sic]*, ni une sorte d'encyclopédie à l'usage des gens du monde, comme

¹ Nihil est intellectu quod non prius fierit in sensu, nisi intellectus ipse.

le devient de plus en plus l'*Histoire de la Suisse*, de M. K. Dændliker. C'est l'œuvre à la fois attrayante et sévère d'un historien qui, désireux seulement de faire bien comprendre la formation et le développement de la Confédération suisse, ou, pour mieux dire, l'histoire des alliances fédérales, s'attache avant tout aux documents et aux témoignages les plus anciens, les distingue avec soin des enjolivements d'une tradition incertaine et confuse, ne s'occupe même qu'en passant de celle-ci, et, sans se dissimuler jamais ce qu'il y a de fragmentaire dans notre connaissance des faits ou ce qu'il y eut de fortuit dans les événements eux-mêmes, n'a de repos cependant que lorsqu'il a réussi à en démêler les causes, à en suivre les péripéties, à en marquer nettement le caractère et les effets. C'est aussi l'œuvre d'un artiste, en ce sens que l'auteur, mis, par d'immenses lectures, en possession d'une masse énorme de matériaux, se croit d'autant plus obligé de les ranger dans le meilleur ordre, et ne se tient pour satisfait que lorsque sa phrase, très simple, mais très soignée, est arrivée à se plier à toutes les exigences du sujet ».

Nous laissons aux amis sérieux et désintéressés de notre littérature historique le soin d'apprécier les lignes qu'on vient de lire. Nous avons lu avec un vif intérêt le livre de M. Dirauer, c'est-à-dire le premier volume de son *Histoire*, et nous ne pouvons que nous associer à l'éloge qu'en fait l'écrivain genevois. Mais pour apprécier d'une manière définitive le nouvel historien, il convient d'attendre la fin de l'ouvrage. Tel écrivain peut se mouvoir à l'aise dans une partie de nos annales et ne pas être aussi heureux dans d'autres. La critique sévère avec laquelle l'historien saint-gallois élimine tous les récits d'une authenticité douteuse ou seulement contestée pourra paraître excessive par place ; mais elle est de nature à lui assurer les suffrages de ceux qui trouvent que les écrivains précédents se sont montrés trop complaisants à les recueillir. Mais ce qui s'est passé au sujet de la présence de Fontana à la bataille de Calven et de sa mort héroïque est une leçon de circonspection donnée à la critique outrée qui se presse de nier un fait parce qu'il n'est pas rapporté par tel chroniqueur contemporain de l'événement¹.

A. D.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

La Société sténographique suisse dont le siège est à Neuchâtel, publie un bulletin mensuel dont nous aurions dû parler il y a longtemps ; car elle le mérite par ses efforts persévérants pour la propagation de cet art. Elle vient d'en donner une nouvelle et parlante preuve par la solennité qui a eu lieu dimanche dernier où elle a distribué des récompenses à ses meilleurs calligraphes. Le nouveau directeur de l'instruction publique, M. John Clerc, par une lettre insérée dans le numéro d'août de l'année 1887 a cherché à intéresser le corps enseignant et les écoliers à cette publication en montrant les services qu'elle peut leur rendre. Le chef de l'instruction publique regrettant que le programme déjà trop chargé de l'Ecole normale, ne permette pas d'introduire un cours régulier, pense l'admettre à titre facultatif dans le programme.

¹ Voir pour le fait relatif à Fontana notre avant-dernier numéro.

De son côté, dans ses pressants appels, le rédacteur, M. Rouiller-Leuba, qui est Fribourgeois d'origine, rappelle une parole du célèbre savant et patriote français Paul Bert : *L'emploi de la sténographie ferait gagner une bonne heure par jour aux élèves.*

— Ces jours derniers a eu lieu aussi la distribution des prix à l'Ecole professionnelle de dessin et de modelage de notre ville. Cette école rend les meilleurs services.

A. D.

Les courses scolaires et leur importance pédagogique.

(Dédié aux jeunes instituteurs.)

I. INTRODUCTION.

Il n'y a plus que des professeurs, il n'y a plus de maîtres ! C'est ainsi qu'un grand journal français terminait, il y a quelque temps, un long article sur l'état actuel de l'instruction publique.

« Il n'y a plus que des *professeurs*, c'est-à-dire des lettrés et des savants, entrant dans un auditoire pour y donner leurs cours et ayant rempli tous leurs devoirs quand ils quittent la salle après un discours de cinquante minutes. Il n'y a plus de *maîtres*, c'est-à-dire de ces hommes ayant une individualité propre, de ces hommes qui font école, de ces hommes auprès desquels de nombreux disciples viennent s'instruire, en dehors des leçons proprement dites, par des conversations intéressantes sur différents sujets de littérature ou de science, de ces hommes dont l'influence s'étend bien au delà de la seule intelligence de ses auditeurs pour agir sur l'ensemble de leurs facultés en transformant leur vie qui se trouve pour ainsi dire moulée sur celle du maître. »

Le journal précité est peut-être un peu pessimiste, quand il prétend qu'il n'y a plus de maîtres en matière éducative et que les instituteurs passent à l'état de professeurs, c'est-à-dire à l'état de *donneurs de leçons* ; il n'en est pas moins vrai que, de nos jours, les vrais pédagogues sont rares.

Qu'est-ce, en effet, qu'un pédagogue, au sens complet du mot ? Le dictionnaire répond : « c'est celui qui *conduit*, qui *élève*, qui *instruit*, qui *dirige* les enfants ». Dans son excellent manuel de pédagogie, M. Daguet donne de cette science plusieurs définitions qui, toutes ont un point commun, à savoir qu'elles parlent du développement harmonique de toutes les facultés de l'enfant et non point de sa seule instruction ; enfin, le même auteur insiste plus loin sur la nécessité de ne pas séparer l'*éducation* de l'*instruction*.

Une idée fausse qui tend, malheureusement, à s'implanter de plus en plus chez les jeunes membres du corps enseignant, est celle qui consiste à ne considérer qu'un seul des buts que se propose la pédagogie, celui de l'instruction pure et simple. On s'imagine trop facilement de nos jours qu'il suffit, pour avoir accompli son devoir, d'entrer en classe à l'heure et d'en sortir de même, après avoir donné plus ou moins bien les leçons de son programme. Que de fois n'ai-je pas entendu un raisonnement comme celui-ci : « Je suis payé pour donner vingt-huit heures de leçons par semaine ; or, je donne mes vingt-huit heures, donc je remplis mes devoirs, je puis empocher mon traitement et m'endormir la conscience tranquille ».

Eh bien, non, Messieurs ! nous n'avons pas accompli tous nos devoirs quand nous nous sommes bornés à donner nos leçons, quelque bonnes qu'elles puissent être, et quand bien même nous aurions consciencieusement achevé notre programme et terminé l'année scolaire par un examen brillant, si nous nous en sommes tenus là, nous n'avons pas accompli tous nos devoirs. Nous avons autre chose, nous avons mieux à faire encore, nous avons en main une grande puissance par l'influence que nous pouvons exercer sur les facultés morales de nos élèves ; la négliger, c'est méconnaître le plus utile et le plus beau côté de notre vocation, c'est abaisser, c'est avilir ce qu'elle a de grand, de noble, d'idéal, et je m'élèverai toujours de toute ma force contre cette tendance actuelle qui ne fait plus de l'instituteur qu'un employé municipal, et de sa vocation qu'un métier.

Nous avons donc le devoir de nous occuper à la fois de l'instruction et de l'éducation de nos élèves. Mais nous n'y réussissons qu'au jour où nous éprouverons pour ceux qui nous sont confiés une affection sincère et durable ; *aimer ses élèves*, voilà le vrai, le seul, l'unique secret pour réussir auprès d'eux ; c'est le seul et vrai moyen d'agir sur leur cœur et leur conscience comme nous le faisons sur leur esprit et sur leur mémoire. C'est là la qualité, *sine qua non* que doit posséder un vrai pédagogue.

Il est évident que cette influence morale doit s'exercer en classe, par l'exemple, par la régularité dans l'accomplissement de ses fonctions, par la fidélité au devoir, par des réprimandes ou des encouragements placés à propos, en un mot par un judicieux mélange de sévérité et de bonté ; c'est là le point sensible de la pédagogie, c'est la pierre de touche des instituteurs ; pour moi, un vrai pédagogue est celui qui sait allier dans une juste mesure la tendresse et la fermeté ; c'est une affaire de tact, de sens pédagogique qui ne s'enseigne pas ; on l'a ou on ne l'a pas.

Toutefois, hâtons-nous de remarquer que cette influence morale ne s'exerce pas dans toute son ampleur en classe, où le temps est à peu près complètement absorbé par l'étude des différentes branches du programme ; il en résulte, et ceci est une conclusion très importante, il en résulte dis-je, pour l'instituteur consciencieux la nécessité de s'occuper de ses élèves *en dehors de la classe*. Plusieurs moyens peuvent y concourir : l'établissement de relations suivies entre la famille et l'école, les visites aux élèves malades, enfin et surtout, les *courses scolaires*. C'est l'importance pédagogique de ces dernières, comme aussi l'oubli dans lequel on les a laissées, qui m'engage à écrire aujourd'hui ces quelques lignes.

Quels sont les avantages des courses scolaires ? Quels en sont les inconvénients ? Quels sont les dangers qu'elles présentent et contre lesquels on peut prendre des précautions ? Enfin quels bienfaits en résultent pour les élèves, pour les parents et l'instituteur ? Telles sont les différentes questions que je me propose de passer en revue et pour chacune desquelles je m'efforcerai de chercher une solution pratique.

Ce petit travail, dont je ne me dissimule pas le peu de valeur, est le résultat de dix années d'expérience dans l'enseignement public et dans la pratique des courses scolaires. A partir du jour où, grâce à Dieu, j'ai pu entrer dans la carrière de l'enseignement, je me suis efforcé de faire pendant la belle saison, de nombreuses courses scolaires pour lesquelles, mes élèves et moi, prenions toujours notre *après-midi de congé* (samedi ou jeudi), afin de ne pas sacrifier des heures de leçon, afin de ne pas demander un congé qu'on aurait eu tort de nous accorder, et aussi afin de respecter ce principe : *le devoir avant le plaisir*.

Mon but en écrivant ces lignes est donc de faire part de mes expériences relatives aux courses scolaires, d'en démontrer l'utilité et d'engager ceux qui le peuvent à en user le plus possible.

Puissent ces quelques lignes, malgré leur imperfection, encourager les membres du corps enseignant à faire mieux que n'a su faire l'auteur de ce travail; puissent les jurys de nos concours avoir à examiner des travaux de plus en plus nombreux; puissent nos chères écoles marcher de progrès en progrès sous la bénédiction du Tout-Puissant et sous la direction de pédagogues comprenant de mieux en mieux toute l'étendue et toute la beauté de leur tâche!

(A suivre.)

L. BENOIT.

L'Ecole normale de Kreuzlingen en Thurgovie¹.

Cette Ecole située à quelques minutes du beau lac et de la ville historique de Constance, sur l'extrême frontière de notre pays, est bien peu connue des Suisses français; elle mérite cependant de l'être par les services réels et de longue durée qu'elle a rendus et qu'elle rend encore à l'instruction publique de la Suisse orientale. Il s'y est même attaché une sorte de célébrité, lorsque le bon papa Wehrli (comme on l'appelait), l'ancien bras droit de Fellenberg, en avait la direction.

L'Ecole normale de Kreuzlingen est aussi la plus ancienne des écoles normales *existantes* de la Suisse puisqu'elle remonte à l'année 1806 sous l'acte de Médiation. Elle devait sa fondation à des moines de Saint-Urbain, qui avaient déjà fondé une école normale dans leur cloître à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire à 1780.

Le Père Kerler qui dirigeait l'établissement avec deux de ses confrères (Wepfel et Nabholz) voyant son œuvre dépérir faute des ressources nécessaires, imagina de la transformer en école d'agriculture qui ne fut pas non plus de longue durée. Les paysans ne se montraient pas plus sympathiques à la seconde qu'à la première.

La Restauration fut encore moins favorable aux progrès que le régime précédent. La direction de l'instruction publique qui avait été jusque-là confiée à un conseil composé de citoyens des deux confessions devint une affaire purement confessionnelle et partant peu propice au mouvement pédagogique dans ce canton.

Ce n'est qu'en 1832 que le canton de Thurgovie eut de nouveau une Ecole normale. Placée momentanément à Diessenhofen, elle fut transférée à Kreuzlingen, lorsque Wehrli en eut accepté la direction, ce qui se fit la même année où elle fut ouverte avec solennité, le 12 novembre, avec 14 élèves réformés et 9 catholiques.

Deux doyens protestants et le prélat catholique qui régissait le couvent de Kreuzlingen et le directeur Wehrli, formaient le Comité de surveillance.

L'école se composait de deux espèces d'élèves, les aspirants au brevet. d'instituteurs primaires et les instituteurs, déjà en fonctions, mais dont les études avaient besoin d'être complétées ou chez lesquels on n'avait pas trouvé toutes les aptitudes nécessaires qu'on espérait cependant leur faire acquérir.

La Thurgovie manquant d'établissements d'instruction moyenne et su-

¹ Ouvrages consultés: *Das Lehrerseminar zu Kreuzlingen* par Rebsamen, directeur de l'Ecole. — *Hunziker geschichte des Schw. volksunterrichts*.

périeure, l'Ecole de Kreuzlingen devint un centre même pour les jeunes gens qui voulaient simplement acquérir des connaissances plus étendues que celles qu'on puisait dans les classes primaires.

Bientôt la bonne renommée de l'Ecole engageait le gouvernement saint-gallois à envoyer à Kreuzlingen les jeunes gens qui se vouaient à l'enseignement dans ce canton. En 1834, l'Ecole comptait 24 Thurgoviens, 20 Saint-Gallois, plus 11 anciens élèves et 11 élèves particuliers du directeur Wehrli, en tout 66 élèves avec 6 maîtres. En 1841, sur la demande du directeur, une école d'agriculture était jointe à l'Ecole normale. Mais l'excellent Wehrli qui, par patriotisme avait refusé un poste lucratif qu'il était appelé à remplir en Danemark, puis la direction de l'Ecole normale du canton de Berne, se voyait exposé à toute sorte d'ennuis. C'était d'abord à cause de l'instabilité de l'Ecole dont l'existence n'était garantie que pour un temps et qui par conséquent fut mise en question à plusieurs reprises.

En second lieu, le conseil d'éducation tout occupé de la fondation d'une Ecole cantonale à Frauenfeld ne partageait pas les vues du directeur de l'Ecole normale. La position du corps enseignant primaire dont les membres devaient subir un nouvel examen tous les 7 ans, affligeait aussi le bon cœur du noble pédagogue. On a prétendu que les procédés du fameux Thomas Scherr qui était devenu président du conseil d'éducation de Thurgovie après son élimination de Zurich en 1839, n'étaient pas de nature à réjouir le vénérable chef de l'Ecole normale. M. Rebsamen cependant, dans son substantiel écrit, nous apprend que les tracasseries et les accusations dont eut à souffrir Wehrli avaient commencé avant l'arrivée de Thomas Scherr.

En juillet 1852, le célèbre éducateur donnait sa démission. Il avait pour remplaçant, en 1854, M. Rebsamen, alors pasteur à Fischenthal (canton de Zurich) et qui en est encore le directeur actuel, c'est-à-dire depuis 34 ans pendant lesquels il a exercé une influence considérable sur la marche de l'instruction publique non seulement dans le canton de Thurgovie mais dans celui de Saint-Gall jusqu'en 1856. La fondation d'une Ecole normale *paritétique* c'est-à-dire commune aux deux confessions, permit alors au gouvernement saint-gallois de retirer ses élèves-maîtres de la religion réformée qui suivaient les cours de l'établissement de Kreuzlingen. En revanche, en 1866, le canton d'Appenzell (Rodes extérieures) remplaça celui de Saint-Gall et obtint pour ses aspirants au brevet 15 places qu'occupent encore les jeunes Appenzellois qui se destinent à l'enseignement.

En 1869, il fut question de fondre l'Ecole normale avec l'Ecole cantonale de Frauenfeld. Mais fallait-il l'annexer au Gymnase ou avec la section industrielle ? Les avis étaient partagés sur ce point et le Grand Conseil d'accord avec le conseil d'éducation et le synode scolaire se prononça pour conserver à l'école son caractère autonome.

M. Rebsamen est un homme très cultivé, qui a fait des études approfondies dans les universités de Zurich et de Berlin, après les avoir commencées à Winterthour sous le recteur Geilfuss et à l'Ecole normale de Kussnacht. Dans l'intervalle, il avait enseigné comme maître primaire. Il professe actuellement la pédagogie, l'allemand, l'histoire et la religion aux élèves de la confession réformée. La religion catholique est enseignée par un ecclésiastique de cette confession.

L'enseignement du français a été introduit en 1857. Mais nous ne trouvons que des noms allemands parmi les 10 maîtres qui se sont succédé dans cette institution.

De 1854 à 1882/83 on ne compte pas moins de 1903 élèves, dont 1562

protestants et 341 catholiques. Nous n'avons pas appris qu'il y ait jamais eu d'inconvénients à ce mélange de jeunes gens de confessions différentes, grâce à l'esprit de support et de tolérance qui règne dans cette école.

Tous les élèves ne sont pas restés instituteurs primaires. Bon nombre ont trouvé place dans des maisons d'orphelins, des écoles d'agriculture, des institutions de sourds-muets, d'aveugles ou dans des établissements privés. Plusieurs, après avoir continué leurs études sont arrivés à être inspecteurs d'écoles, notaires, juges de paix ou employés aux postes, dans les chemins de fer, etc.

Quant au programme de l'école, il était celui de toutes les Ecoles normales, sans oublier le violon, le piano et l'orgue qui manquent à notre section pédagogique de Neuchâtel, sans qu'on s'en plaigne, à ce qu'il paraît. C'est cependant une lacune, à mon humble point de vue.

A. DAGUET.

Omission. — Rétablir dans le numéro précédent, à la suite de la lettre du Père Girard la phrase suivante, omise par mégarde :

« On ne voit pas sans quelque étonnement le religieux Cordelier recommander de soumettre le livre destiné aux écoles rurales du Jura à l'approbation épiscopale qu'il n'avait obtenue pour ses propres écrits ni à Fribourg ni à Paris, malgré les instances de ses éditeurs. »

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Encore la formation du corps enseignant.

L'article que l'*Educateur* du 15 avril dernier publie sous le titre de « Formation du personnel enseignant » nous a surpris. Nous ne contestons point à l'auteur de cette communication le droit de faire connaître, ainsi qu'il le dit, aux lecteurs de l'*Educateur*, les principales dispositions d'un travail auquel il a collaboré; nous estimons néanmoins qu'il eût agi aussi sagement en observant la réserve que se sont imposée, jusqu'ici, toutes les sections de la Société pédagogique vaudoise qui ont étudié la question à l'ordre du jour.

Notre intention n'est pas de présenter, à notre tour, un résumé plus ou moins succinct du rapport dont la majorité de la section de Lausanne a voté les conclusions. Nous ne voulons pas davantage engager une polémique qui ne serait pas à sa place dans l'*Educateur*; les membres de la commission de la section de Lausanne ont eu et ont encore d'autres moyens de soutenir les uns devant les autres leurs opinions divergentes. Toutefois, nous plaçant de même sur le terrain de l'équité, nous prenons la liberté d'interpréter, à notre tour, comme nous l'avons compris, le vote exprimé par la section lausannoise dans sa dernière réunion.

Le travail dont le rapporteur de la minorité a donné connaissance à l'assemblée du 17 mars écoulé se divise en trois parties très distinctes et simplement juxtaposées. La première, la seule qui, à nos yeux, constitue véritablement le rapport de minorité, développe essentiellement la thèse que nous formulons comme suit : nécessité, pour l'élève-régent, d'un en-

seignement complètement spécial ; la seconde partie est le résumé d'une première étude que les dames, appartenant à la commission, avaient préparée sur la formation du personnel enseignant féminin ; la troisième contient les renseignements *officiels* fournis par Neuchâtel et Genève.

Le rapport des dames ne concluait ni pour ni contre les novateurs : ses auteurs se sont clairement expliqués sur ce point au sein même de la commission ; et si ce rapport s'est trouvé, en définitive, annexé à celui de la minorité, ce n'est pas que les dames qui l'ont rédigé y aient formellement consenti, mais bien plutôt parce qu'elles ne s'y sont pas opposées. Le rapport des dames avait droit de cité au même titre que ceux des deux autres sections de la commission ; son annexion au rapport de minorité a été une faute que la majorité de la commission, surprise, a laissé commettre, et qui n'a pas été sans influence sur la votation du 17 mars : l'indécision qu'on a remarquée dans une partie de l'assemblée, lorsque les conclusions des rapports ont été mises aux voix, en est la preuve.

Il y a plus, dans les premières lignes de la correspondance, l'auteur de l'article auquel nous répondons semble mettre tous ses soins, à agrandir la distance qui sépare les conclusions fondamentales des deux rapports. Tandis que d'un seul mot, *supprimer*, il paraît avoir dit tout ce que veut le rapport de majorité, il s'étend avec complaisance sur le fait que de la première conclusion du rapport de minorité découlerait la nécessité d'un établissement ou institution nettement spéciale pour la formation du personnel enseignant primaire. Or, qu'on examine attentivement cette conclusion et l'on y verra certainement le principe de réformes radicales, mais non pas celui d'anodines modifications à l'établissement actuel, le seul qui puisse être *purement* spécial. Du reste, les passages du rapport de minorité et les conclusions secondaires qui complètent la conclusion première sont significatifs. Si nous ne faisons erreur, on y demande manifestement en faveur des élèves-régents le privilège d'être abrités sous le même toit, d'être placés sous une même discipline ou direction, de jouir des mêmes moyens d'enseignement (collections, installations, etc.) que les élèves ou étudiants d'un autre établissement (Académie ou Gymnase) ; voir le privilège d'avoir, — point important à noter — des *professeurs ordinaires d'autres établissements*, aussi bien que des professeurs spéciaux.

Veut-on une autre preuve que les conclusions des deux rapports sont loin d'être aussi inconciliables qu'on a l'air de le dire ? Dans la séance du 17 mars, un membre de la minorité de la commission, pour engager l'assemblée à voter les propositions qu'il soutenait, a déclaré, à haute et intelligible voix, que les conclusions de la minorité étaient, à ses yeux, suffisantes pour satisfaire les partisans les plus décidés des réformes. Aussi ne serions-nous pas du tout étonnés que plus d'un partisan des idées de la majorité de la commission eût, en fin de compte, et sans s'en faire un cas de conscience, donné son suffrage aux conclusions un peu moins compromettantes du rapport de minorité.

Nous n'avons pas pour mission de reprendre ici le fond de la question, c'est pourquoi nous nous arrêtons. Ces quelques lignes contribueront-elles à dissiper le brouillard dont le vote de la section pédagogique de Lausanne est enveloppé ? Nous l'espérons.

Les rapporteurs de la majorité de la commission de la section pédagogique lausannoise.

Création de bourses pour études hors du canton.

Monsieur le rédacteur,

Dans un de vos derniers numéros, vous annoncez la suppression des pensions officielles pour les élèves-régents de l'Ecole normale de Lausanne. Félicitons le Conseil d'Etat et la direction de l'Ecole de cette mesure qui, tout en accordant à nos futurs instituteurs une liberté plus grande, procurera à l'Etat une économie annuelle d'au moins quatre mille francs. Le budget cantonal bouclant par un boni important, ce ne doit pas être une économie pure et simple faite sur la formation du personnel enseignant, mais on trouvera facilement un utile emploi à faire de cette somme.

A notre humble avis, il ne peut être question de relever le taux déjà très élevé des subsides accordés aux élèves-régents; mais cette valeur ayant été primitivement destinée au développement de l'instruction, on ne peut guère songer à la détourner de cette destination.

Je me permets donc de signaler à qui de droit l'idée suivante: On pourrait créer quatre ou cinq bourses de huit cents à mille francs et faire appel à nos jeunes instituteurs et institutrices qui désireraient continuer à s'instruire, tout en faisant un séjour hors du canton, soit dans la Suisse allemande, en France ou en Allemagne. Ils auraient l'occasion de se familiariser avec les nouvelles méthodes, les nouveaux moyens d'enseignement, de voir le matériel scolaire, tout en acquérant un fonds de connaissances plus considérable. Ils nous reviendraient peut-être ne croyant plus que tout est pour le mieux dans le plus beau des cantons.

Zurich, Fribourg, la France font des sacrifices assez considérables pour envoyer chaque année quelques-uns de leurs jeunes gens hors de chez eux; pourquoi ne le ferions-nous pas?

Inutile d'insister sur les avantages que le pays en retirerait.

Je ne m'étends pas davantage sur cette question, mais il est temps que nos jeunes instituteurs voient ce qui se fait ailleurs et puissent en faire profiter le pays. Si l'on exige de nos maîtres d'état qu'ils aillent faire leur tour de France pour se perfectionner, à plus forte raison peut-on le demander à nos instituteurs, à condition toutefois de leur aider dans les sacrifices qu'ils s'imposeront.

En faisant les vœux les plus sincères pour que l'idée que j'é mets fasse son chemin, j'ai l'honneur, etc.

Un vieil instituteur.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire français illustré DES MOTS ET DES CHOSES, ou dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique, orné de 2500 gravures et 130 cartes géographiques en deux teintes, à l'usage des maîtres, des familles et des gens du monde, contenant: 1^o l'explication de tous les mots de la langue française; — 2^o l'étymologie; — 3^o la liste des dérivés, des composés, des homonymes et des synonymes; — 4^o la prononciation des mots difficiles; — 5^o des théories et des remarques de grammaire, la conjugaison complète de tous les verbes irréguliers; — 6^o la littérature; — 7^o la géographie de chacun des départements français et de tous les états du globe, avec cartes en deux teintes; — 8^o la mythologie; — 9^o l'histoire et la biographie; — 10^o la préhistoire et l'archéologie nationales; — 11^o les mathématiques (mécanique, constructions

géométriques, mesure des surfaces et des volumes), la physique, la chimie, la minéralogie, la zoologie, la botanique et la géologie appliquées à l'agriculture, à l'hygiène, à la médecine, à l'art vétérinaire, à l'industrie, au commerce et aux exigences de la vie pratique; — 12° des notions de législation usuelle, commerciale et administrative,

par MM. *Larive et Fleury*.

La maison *Chamerot*, 19, rue des Saints-Pères, à Paris, continue avec une régularité et un succès remarquables la publication de cet ouvrage dont la valeur est incontestable et le succès depuis longtemps assuré¹. 95 livraisons ont paru.

Le Dictionnaire des mots et des choses devant comprendre 140 livraisons au lieu des 70 prévues au début, l'éditeur s'est vu dans l'obligation de modifier comme suit le prix de la souscription, à partir du 15 février courant :

65 fr pour les membres du corps enseignant, en Suisse, et 70 fr. pour les autres souscripteurs.

Sommaire du n° 10 du « SEMEUR ». *Revue artistique et littéraire, paraissant tous les 15 jours.* Bureaux du Journal : **Paris, 193, Boulevard Saint-Germain.** — **Lausanne, Le Cytise, Montbenon.** L'Hypnotisme dans la Littérature (suite et fin), par M. le Dr *Rubattel*. — POÉSIES, par MM. *Henri Fauvel, Jean Rameau, Marie de Valandré, Henri Warnery*. — Soleils couchants, par M. *Charles Fuster*. — Premier amour, par M. *Ernest Tissot* (L. Spizio). — VARIÉTÉ : Un dîner chez Pierre Loti, par M. *G. Gourdon*. — LES ÉCRIVAINS ET LES ARTISTES CHEZ EUX : André Theuriet, par M. *Fritz Kobus*. — La mort de l'élève Duval (suite), par M. *Pierre Mirmont*. — LA LITTÉRATURE AU PARLEMENT : M. Edmond Scherer, par M. *Francis Melvil*. — FOURS ET CABALES : Guillery et Goetana, par M. *Gustave Deviolaine*. — Les facultés de théologie, par M. *Léon Rigot*. — Folle (suite), par M^{me} *Georges Renard*. — LES PETITS CHEFS-D'OEUVRE, par MM. *Emile Augier, Lucien Paté*. — L'OEUVRE DE DEMAIN : La dernière veille, par M. *Camille Allary*. — LES LIVRES, par M. *Charles Fuster*. — LES PENSÉES DU SEMEUR. — CE QUI SE PASSE. — JOURNAUX ET REVUES.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Degré supérieur.

Leçon de choses. — *Le harnais*.

(Voir dictionnaire *Gazier*, article *harnais*.)

PLAN : Définition ; utilité ; parties principales ; parties accessoires.

On appelle *harnais* (et non *collier*) tout l'équipage d'un cheval attelé à une voiture. Ses parties principales sont le *collier*, les *traits* et la *bride*.

Le *collier* est la partie du harnais qu'on passe au cou du cheval, qui vient s'appliquer contre les épaules, et à laquelle sont attachés les traits.

¹ Voir sur le *Dictionnaire des mots et des choses*, un article bibliographique publié dans l'*Educateur* de 1885. — Porrentruy, 1^{er} mai, page 144.

La force du cheval se trouve dans les épaules, et il agit en poussant. Le collier est ordinairement formé d'un sac en cuir ou en toile bourré de crin ou de paille et de deux tiges recourbées en bois ou en métal, appelées *attelles*. La force du cheval est transmise à la voiture au moyen de deux lanières de cuir ou de corde, les *traits*. Ils sont attachés aux attelles et se crochent à la voiture au moyen de la *boucle du trait*.

La *bride* est destinée à conduire, à diriger, à arrêter le cheval. Ses différentes parties sont le *mors*, la *têtière* et les *rênes*.

Le mors est la partie de la bride qui s'introduit dans la bouche du cheval. Il est en fer et se compose souvent de deux parties articulées. Pour le maintenir, une courroie monte le long de la tête du cheval, passe au-dessus de la tête, derrière les oreilles, et redescend de l'autre côté; c'est la *têtière*. Une seconde courroie va de l'une des extrémités du mors à l'autre, en passant par-dessus les naseaux du cheval; c'est la *muserolle*. Au-dessous du museau se trouve une chaînette qui va également de l'une des extrémités du mors à l'autre, c'est la *gourmette*. Une autre courroie passe au-dessous de la *ganache* ou *mâchoire inférieure* du cheval et contribue aussi à maintenir le mors en place; elle se nomme la *sous-barbe*, tandis qu'on appelle *sous-gorge* une courroie qui passe sous la gorge du cheval, à l'endroit où la tête se soude au cou. C'est la *sous-gorge* que l'on *boucle* ou *déboucle*, pour mettre ou ôter la bride. A la hauteur des yeux, de chaque côté se trouve une plaque de cuir destinée à protéger les yeux du cheval et à l'empêcher de voir de côté; ce sont les *œilères*. Un peu plus haut une courroie se rattache à la *têtière* en passant sur le front du cheval; c'est le *frontal* ou *fronteau*. A l'endroit où il est fixé à la *têtière* se trouve très souvent un ornement en cuir découpé ou en métal poli appelé la *cocarde* et quelquefois une courroie attachée à la muserolle par l'une de ses extrémités et à la sangle, sous le ventre, par l'autre, en passant sous le poitrail est destinée à empêcher le cheval de donner de la tête; on l'appelle *martingale*. Elle est quelquefois accompagnée de la *fausse-martingale* qui n'est là que pour l'ornement.

Les *fausses-rênes* sont une courroie qui, partant de l'une des extrémités du mors, va à l'extrémité opposée en passant dans une boucle de la *dossière*. Elle est destinée à empêcher le cheval de marcher la tête baissée.

Les *rênes* ou *guides* sont des lanières de cuir ou des cordons de chanvre attachées aussi aux deux extrémités du mors et dont se servent les cochers, pour diriger le cheval soit à droite soit à gauche en tirant la guide correspondante, pour le retenir ou l'arrêter en les tirant toutes deux en même temps.

Le cheval attelé à une voiture est placé entre les deux branches du *timon* ou *brancard* ou dans les *limons*. Pour soutenir le brancard ou les *limons*, on place sur le dos du cheval une pièce de cuir, la *sellette* ou *dossière*, munie de deux courroies, les *porte-brancard*, d'une boucle ouverte pour la *fausse-rêne*, et de deux boucles, l'une à droite, l'autre à gauche pour les *rênes* ou *guides*. La *sellette* et la *dossière* sont maintenues au moyen d'une courroie double passant sous le ventre. Celle qui s'applique directement sur la peau se nomme la *sangle* et la seconde, qui se pose sur la sangle est la *sous-ventrière*. De la *dossière* une courroie suit la croupe du cheval; c'est la *croupière* (tailler des croupières). Elle se termine par une boucle en cuir dans laquelle on fait passer la queue du cheval et qu'on nomme *trousse-queue*, *culeron* ou *culière*.

De la croupière, sur chaque hanche descend une courroie qui se divise

en deux branches et qui va rejoindre l'*avaloire*. C'est la *branche fourche* de la *croupière*. — L'*avaloir* est une large courroie qui passe derrière les cuisses du cheval et sur laquelle il s'appuie pour retenir la charge. Une autre courroie ou quelquefois une chaîne en part pour aller s'enrouler autour du brancard où elle se fixe à une boucle qui s'y trouve. Elle sert à retenir la voiture et se nomme *courroie de reculement* ou simplement *reculement*.

Décrire d'une façon semblable une serrure, une porte, un lit.

A. BONARD.

Examens de 1888. — Ecole primaire de Burtigny. (Vaud).

Degré supérieur.

ARITHMÉTIQUE

Une ménagère a acheté une pièce de toile de $117\frac{3}{4}$ m. pour 150,72 fr. ; après avoir fait 24 chemises pour chacune desquelles il a fallu $3\frac{1}{4}$ m., elle revend ce qui lui reste en faisant, sur ce reste, un bénéfice de 23,85 fr. Combien a-t-elle vendu le mètre ? Rép. 1,88 fr.

Quinze ouvriers travaillant 9 jours, 12 heures par jour, avec une force de 6 et une habileté de 8 ont bêché un champ de 175,8 m. de long sur 36 de large. Un autre champ de 28,7 m. de large a été bêché en 18 jours par 12 ouvriers travaillant 9 heures par jour avec une force de 5 et une habileté de 7. Quelle en est la longueur ? Rép. 192,95 m.

GÉOMÉTRIE

Un carrier a été chargé de creuser une citerne de 1,89 m. de rayon sur 2,75 m. de profondeur. On demande ce qui lui est dû à 4,50 fr. le m³ et quelle sera la longueur du mur que l'on pourra contruire avec les matériaux extraits si on lui donne 1,9 m. de hauteur sur 0,60 m. d'épaisseur. Rép. 1° On doit 138,92 fr. 2° La longueur sera de 27,08 m.

Degré moyen.

Un marchand achète 44 618,5 litres de vin à 0,46 c. Il le revend en faisant un bénéfice de 0,17 c. par litre. Avec l'argent qu'il a reçu, combien pourra-t-il acheter d'ares de terrain à 56,60 fr. l'are ? Rép. 496,63 ares.

COMPTABILITÉ

Ecole secondaire de Villeneuve. — Examens de 1888.

Compte de M. Nicolas A., agriculteur, avec M. Paul X., négociant à Villeneuve.

1887. Le 5 janvier, Paul X. prête à Nicolas A. 400 fr. Le 18 février, Paul X. livre à Nicolas A. des marchandises pour fr. 87,50 ; le même jour, Nicolas A. reçoit de X. 5 stères sapin à 9 fr. 50 le stère. — Le 3 mars, Nicolas A. reçoit de X. une balle riz de 87 kg. à 45 cent. — Le 20 dit, Nicolas A. livre à M. X. 2 pièces fromage pesant $37\frac{1}{2}$ kg. fr. à 1,20. — Le 31 mars, Nicolas A. livre à X. 28 dl. de pommes de terre à fr. 1,15. — Le 21 avril, X. livre à A. 25 kg. café à fr. 2,10. — Le 20 mai, X. reçoit de A. un fût

vin de 115 lit. à 67 cent. — Le 27 juin, A. reçoit de X. 12 kg. sucre à 45 cent. et une balle farine de 100 kg. à 37 1/2 cent. — Le 30 juin, Nicolas A. doit l'intérêt des 400 fr. prêtés le 5 janv. au 4 0/0 (année commerciale). — Le même jour X. doit le lait livré par A., du 1^{er} janvier au 30 juin, à raison de 1 1/2 lit. par jour (180 jours) à 18 c. le litre.

R. A. redoit fr. 474,48.

Il a été tenu compte des FAUTES D'ORTHOGRAPHE.

Le programme portait : *Notes, mémoires, factures, réductions sur les factures, comptes d'achat, de vente, bordereau d'escompte, comptes-courants, méthode directe avec nombres rouges, méthode indirecte et méthode hambourgeoise.*

A. BONARD.

CORRESPONDANCE

Lausanne, 17 avril 1888.

A Monsieur le sous-rédacteur de l'*Educateur*,

Lausanne.

Monsieur,

Le n° du 1^{er} avril 1888 de l'*Educateur* donne, pour le calcul oral, divers problèmes qui ne me paraissent pas convenir à ce genre de calcul et je prends la liberté de vous les signaler ; ainsi :

Problème 1. Une montre avance de 17 minutes en 12 heures. En combien de temps l'aiguille des heures fait-elle le tour du cadran ?

La solution exacte est :

$$\frac{12 \text{ h.} \times 12}{12 \text{ h. } 17 \text{ m.}} = \frac{720 \text{ min.} \times 720}{737} = 703 \text{ m.}, 392 = 703 \text{ m. } 24 \text{ s.}$$

à 1/2 sec, près.

On ne peut guère résoudre oralement ce problème. Peut-on le résoudre autrement ? Si on dit : puisque la montre avance, il faudra 17 min. de moins pour faire avancer l'aiguille de 12 h., si donc on pose

$$12 \text{ h. } 17 \text{ m.} = 11 \text{ h. } 43 \text{ m.}$$

on aura trop retranché et le nombre exact doit être plus grand que 11 h. 43, mais de combien ? dans ce cas l'erreur est de 4/10 de minute ; mais si au lieu de 17 m. on avait donné 28 m. l'erreur serait de 1 min. 048 ; si on avait donné 50 m. l'erreur serait de 3 min. 25.

On voit par ces exemples que cette méthode est fautive et donne un résultat faux dont on ne peut pas, sans calcul, apprécier l'erreur. Or, dans un calcul où l'on arrondit le nombre, on doit toujours connaître la fraction qu'on supprime, ce qui n'est pas le cas ici.

On doit éviter soigneusement tout ce qui peut autoriser l'enfant à raisonner à l'aventure et à prendre pour bons des résultats inexacts ; cette dernière solution du problème n'est donc pas admissible.

L'erreur du 1^{er} problème, qui est 0,392 minutes a pour effet de fausser les chiffres des réponses des problèmes suivants :

Problème 2. Au lieu de 99 h. 35 m. 30 s., c'est : 99 h. 38 m. 50 s.

» 3. » 2 h. 55 » 2 h. 55 m. 51 s.

» 8 h. 47 m. 15 s., » 8 h. 47 m. 23 s.

» 9 h. 45 m. 50 s., » 9 h. 46 m. 10 s.

« 4. » 703/720 » 7034/7200

Avec considération.

H^{ri} KAMM.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

En souscription

NOUVELLE ÉDITION, ENTIÈREMENT REFONDUE

ATLAS-MANUEL DE GÉOGRAPHIE DE STIELER

95 CARTES COLORIÉES ET GRAVÉES SUR CUIVRE

PUBLIÉ PAR

H. BERGHAUS, Prof. Dr. Ch. VOGEL et H. HABENICHT

32 LIVRAISONS A 2 FR. 15 C.

L'éloge de l'Atlas-Manuel de Stieler n'est plus à faire ; cette œuvre, parue pour la première fois il y a près de 70 ans, est aujourd'hui trop répandue et trop connue pour que nous ayons besoin d'insister beaucoup sur ces nombreux et précieux avantages : exactitude scrupuleuse du tracé, perfection incontestable de la gravure, netteté remarquable de l'impression, harmonie parfaite du coloris.

Avec cette nouvelle édition, l'Atlas-Manuel de Stieler affirme une fois de plus sa supériorité sur les ouvrages similaires ; son mode d'établissement — gravure sur cuivre — est coûteux, mais a permis d'introduire toutes les modifications exigées par les progrès et les découvertes géographiques réalisés depuis la publication de l'édition précédente.

Aucun sacrifice n'a paru trop lourd pour répondre sous ce rapport à l'attente du public : sur l'ensemble des cartes, près du quart, 23 ont été gravées à nouveau entièrement, et les autres ont subi des remaniements si considérables, qu'elles peuvent être regardées avec raison comme des cartes nouvelles.

Cette nouvelle édition comprend 95 cartes (avec 170 petites cartes ou plans), et sera complète en 32 livraisons à 2 fr. 15 c., qui paraîtront de mois en mois et se vendront séparément.

Des prospectus avec nomenclature des cartes contenues dans l'Atlas-Manuel de Stieler sont à disposition.

La première livraison est en vente.

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française

à l'usage des Ecoles primaires,

par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,
Inspecteur des Ecoles

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

Extrait du catalogue de
HENRI MIGNOT, éditeur
 Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Ouvrages scolaires :

- | | |
|--|--|
| <p>C.-W. Jeanneret. <i>Premier exercices de lecture et de récitation</i>, pour enfants de 6 à 7 ans, 8^{me} édition illustrée, 1 fr.</p> <p>— <i>Seconds exercices de lecture</i>, avec leçons de choses, 10^{me} édition illustrée, fr. 1,20.</p> <p>— <i>Premier livre de lecture</i>, 8^{me} édition illustrée, fr. 1,50.</p> <p>— <i>Petit vocabulaire</i>, avec exercices d'intuition, 7^{me} édition, 70 cent.</p> <p>— <i>La patrie</i>, lectures illustrées pour le degré moyen des écoles primaires, 3^{me} édition, fr. 1,80.</p> <p>— <i>Manuel gradué de récitation française</i>, composé de 5 cinq livrets :
 Pour enfants de 7 à 8 ans, 6^{me} édition, 50 cent.
 Pour enfants de 8 à 9 ans, 7^{me} édition, 40 cent.
 Pour enfants de 9 à 10 ans, 6^{me} édition, 50 cent.
 Pour enfants de 10 à 11 ans, 3^{me} édition, 50 cent.
 Pour enfants de 11 à 12 ans, 5^{me} édition, 50 cent.</p> <p>A. Gilliéron. <i>Précis d'arithmétique</i>, 60 cent.</p> <p>— <i>Premiers éléments de géométrie, et de toisé</i>, 5^{me} édition, 60 cent.</p> <p>— <i>Notions élémentaires de cosmographie</i>, 4^{me} édition, 50 cent.</p> <p>— <i>Exercices et problèmes d'arithmétique</i>, 1^{re} série, fr. 1,50.</p> | <p>J. Duperrex. <i>Histoire ancienne</i>, fr. 2,25.</p> <p>— <i>Histoire du moyen âge</i>, fr. 2.</p> <p>— <i>Histoire moderne</i>, fr. 3.</p> <p>A. Daguet. <i>Abrégé de l'histoire de la Suisse</i>, 9^{me} édition, fr. 1.</p> <p>A. Montandon. <i>Manuel d'histoire biblique</i>, 3^{me} édition, fr. 1.</p> <p>F. Maillard. <i>Recueil de problèmes d'arithmétique</i>, 12^{me} édition fr. 1 25.</p> <p>— <i>Première grammaire pour les jeunes enfants</i>, 2^{me} édition, 60 cent.</p> <p>— <i>Le livre du citoyen</i>, manuel d'instruction civique, 8^{me} édition, revue avec soin et conforme à la constitution de 1885, 50 cent.</p> <p>G. Issleib. <i>Nouvel atlas géographique moderne</i>, fr. 2,25.</p> <p>C. Mignot. <i>Exercices de style et de composition</i>, 3^{me} édition, fr. 2,25.</p> <p>— <i>Traité sur la tenue des livres</i>, 2^{me} édition, fr. 3.</p> <p>F.-L. Pasche. <i>Problèmes élémentaires de géométrie</i>, 2^{me} édition, fr. 1,50. <i>Réponses</i>, 50 cent.</p> <p>F. Godet. <i>Géographie du premier âge</i>, 10^{me} édition, 40 cent.</p> <p>P. Vaucher. <i>Esquisses d'histoire suisse</i>, fr. 3.</p> <p>L. Favre. <i>Manuel d'économie domestique</i>, fr. 1,50.</p> <p>B. Pautex. <i>Recueil de mots français par ordre de matières</i>, fr. 1.</p> <p>— <i>Recueil de mots à l'usage des commençants</i>, 25 cent.</p> |
|--|--|

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

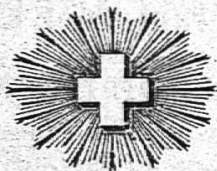
Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & C^{ie}
 Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

XXIV^e ANNÉE

N^o 10.



LAUSANNE

15 mai 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr. ,

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. F. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. *Daguet*, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin*, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire*, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux*, *Colomb*, *Hermenjat* et *Trollet*. — NEUCHÂTEL : MM. *Villommet*, *Miéville* et *Latour*. — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens*. — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat*, *Péquegnat* et *Breuleux*. — FRIBOURG : M. *Ducolterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux*, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **avant le 15 juin**. A partir de cette date l'envoi du journal sera irrévocablement suspendu.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. L^s Beausire, gérant de l'Éducateur, à Lausanne** (Suisse).

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. Demetrescu, Braila; Bureau-poste, Vienne (Autriche); M. Girod, directeur de l'école communale de St-Claude, Jura, France.

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

- Trey.** Classe mixte semi-enfantine; fr. 500. — Examen le 21 mai, à 8 h.
Bursins. 2^{me} classe mixte; fr. 900. — Examen le 22 mai, à 8 heures.
Poliez-le-Grand. 2^{me} classe mixte; fr. 900. — Examen le 23 mai, à 8 h.
Champmartin. Classe mixte; fr. 700. — Examen le 24 mai, à 8 heures.
Belmont s/Yverdon. Classe semi-enfantine; fr. 500. — Examen le 4 juin, à 8 heures.
Pully. Classe mixte des *Monts*; fr. 900. — Examen le 5 juin, à 8 heures.
Chapelles. Classe d'ouvrages; fr. 300. — Examen le 5 juin, à 8 heures.
Lausanne. — Classe de filles; fr. 1600. — Examen le 14 juin, à 8 heures.

RÉGENTS

- Fey.** Classe de garçons; fr. 1400. — Examen le 21 mai, à 8 heures.
Goumoëns-la-Ville. Ecole secondaire nouvellement créée; fr. 1700. — Examen le 22 mai, à 8 heures. Le programme des études est déterminé par le règlement du 7 juillet 1865 (art. 172).
Goumoëns-la-Ville. 1^{re} classe mixte; 1450 (susceptible d'augmentation). — Examen le 29 mai, à 8 heures.
Lutry. Classe de garçons; fr. 1400, et fr. 150 pour fonctions de chantre. — Examen le 24 mai, à 8 heures.
Vuitteboeuf. 1^{re} classe mixte; fr. 1400. — Examen le 28 mai, à 8 heures.
Rossenges. Classe mixte; fr. 900. — Examen le 1^{er} juin, à 8 heures.
Giez. Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 2 juin, à 8 heures.
Lausanne. 3 places de régents, classes de garçons; fr. 2400 pour chaque poste. — Examen le 7 juin, à 8 heures.
Lausanne (Chailly). Classe mixte; fr. 1600. — Examen le 7 juin, à 8 h.
Corcelles s/Concise. Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 11 juin, à 8 h.
Corsier. Classe mixte des *Monts*; fr. 1400. — Examen le 20 juin, à 8¹/₂ h.
L'Abbaye. 1^{re} classe mixte; fr. 1400. — Examen le 6 juin, à 8 heures.
Antagnas. Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 8 juin, à 8 heures.
Yverdon. Classe mixte; fr. 1850. — Examen le 13 juin, à 7 heures.
Etagnières. Classe mixte; fr. 1000. — Examen le 18 juin, à 9 heures.

AVIS

Un instituteur thurgovien recevrait dans sa famille un jeune garçon de la Suisse romande qui voudrait apprendre la langue allemande. Prix très modéré. S'adresser pour renseignements à L. Visinand, régent, à Bussigny (Morges).

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.